



FORMATION EN ALTERNANCE



APPRENTISSAGE



FORMATION CONTINUE

La licence professionnelle mention « métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie, parcours gestion de la paie et du social » est un diplôme d'Etat de niveau Bac + 3 qui n'est accessible qu'aux étudiants sous statut d'apprenti ou de formation continue (contrat de professionnalisation ou autre). Le cursus totalise environ 500 heures d'enseignement, dont 90 heures de projet tuteuré, et se déroule sur une année universitaire selon un rythme d'alternance répondant aux besoins des entreprises qui accueillent les étudiants sous contrat ou convention. La présence en entreprise est supérieure à 30 semaines sur l'année.

Objectifs de la formation

Cette licence vise à permettre aux étudiants de niveau Bac + 2 de s'orienter vers une formation professionnalisante correspondant aux attentes des entreprises. Il s'agit de former des professionnels capables d'organiser une veille juridique et d'analyser les textes, d'établir et gérer les éléments de la paie, d'organiser des plans de formation, de maîtriser les règles de la comptabilité en lien avec les charges de personnel, et d'être un interlocuteur reconnu des organismes comptables, fiscaux et sociaux. La qualité des compétences acquises facilite l'accès à l'emploi dans les PME/PMI et cabinet comptable ou de conseil en gestion de la paie et du social. Le taux d'insertion professionnelle à 6 mois après l'obtention du diplôme avoisine les 90 %.



Perspectives professionnelles

- Responsable de la gestion de la Paie et du Social
- Gestionnaire de la paie et du temps de travail
- Collaborateur social et paye en cabinet d'expertise comptable
- Assistant ressources humaines

Conditions d'accès

Le public concerné correspond aux étudiants :

- Attestant d'un niveau deuxième année de licence (AES, Droit, Gestion, Sciences Economiques)
- Titulaires d'un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- Titulaires d'un BTS Comptabilité et Gestion
- Titulaires d'un BTS Support à l'Action Managériale

Et professionnels justifiant d'une expérience en tant que :

- Collaborateurs de cabinets gérant la paie, les salariés
- Assistant ressources humaines
- Chef d'entreprise, etc.

La sélection s'effectue généralement en deux phases :

Étude du dossier suivie d'un entretien pour les candidats retenus en phase 1.

Dans certains cas, la sélection peut s'effectuer sur la seule étude du dossier.

Les conditions d'accès et les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site de l'institut dès la fin du mois d'avril généralement.

Partenaires



Retrouvez les contacts de l'équipe pédagogique et les détails de cette formation sur www.montpellier-management.fr/formations/